

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

**Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à vingt et une heures**

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
<b>Membres présents</b>		
M. José ALMEIDA	M Luc LE LORC'H	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	Mme Béatrice SIMON	Mme Hélène MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Cyrielle VILLANI
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Patricia QUELIN	M. Fernando NOVO
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
Mme Florence BIZOT	M. Jean-Louis MERZAUX	
<b>Membres absents</b>		
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à Mme Patricia QUELIN)	
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI)	
M. Christophe SAGE (pouvoir à M Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M Jean-Luc JONCOUR)		

**N° 2023-072 : Création d'emplois vacataires pour le CLAS**

Sur proposition Monsieur Jean-Marc RETY, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que l'organisation des ateliers d'Accompagnement à la Scolarité des élèves longviciens du CP à la 3ème pour l'année 2023/2024 nécessite la création de postes d'intervenants vacataires.

DÉCIDE de créer les postes d'intervenants vacataires pour l'année scolaire 2023-2024 suivants :

Volume horaire hebdomadaire	Nombre d'intervenants	Total hebdomadaires
4h	13 (niveau élémentaire)	52h00
4h	3 (niveau collège – Le Phare)	12h00
2h	5 (niveau collège – La Passerelle)	10h00
1h (transport goûter)	3	3h00
1h (préparation projet)	13	13h00
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>102h15</b>

A ce volume horaire hebdomadaire s'ajoutent pour l'année scolaire par agent environ 24 heures au titre de formations et réunions et des temps d'activités ponctuelles,

DIT que les intéressés seront rémunérés sur la base de 12,00 € brut par heure,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS